



## Les régimes de retraite privés constituent la plus importante source de revenu n° 19

La plus forte part du revenu des personnes âgées provient : 1) des régimes de pensions privés, y inclus les REERs; 2) du Programme de la sécurité de la vieillesse (SV); et 3) des plans de pension du Canada et du Québec (RPC/RRQ). En 1998, 29 % de tout le revenu des aînés provenait de régimes de retraite privés (incluant le revenu de REER), alors que 28 % tirait sa source de SV, y compris les revenus de suppléments garantis, tandis que 21 % prenait la forme de prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Par ailleurs, une autre proportion de 13 %

venait d'investissements autres que les REER, et 5 % d'un emploi.

La plupart des gains enregistrés dans le revenu moyen global des personnes âgées, toutefois, ont découlé de pensions liées au travail. Entre 1981 et 1998, par exemple, la proportion du revenu des personnes âgées provenant du RPC/RRQ a plus que doublé, passant de 10 % à 21 %, alors que la proportion venant de régimes de retraite d'un employeur du secteur privé, y compris les REER a progressé de 12 % à 29 %. Cependant, la proportion du revenu des aînés tirée du programme SV a chuté de 34 % à 28 % pendant la même période.

Revenu des aînés, selon la source, 1998

